

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 2 juillet 2013 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger Lucie Fréchette
Paul-Éloi Dufresne Denise Lauzière
Louise Côté

Absence : Jean-Marie Lachapelle

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell.

Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.07.1 Ouverture de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h02, après avoir constaté le quorum.

13.07.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2013.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt du rapport mensuel de juin 2013.
 - 5.3 Dépôt du procès verbal de l'assemblée publique de consultation du règlement P1-848-10.
 - 5.4 Dépôt du procès-verbal du Comité de démolition.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Modification du règlement de zonage P1-13-848-11 (C-7).
 - 6.2 Modification du règlement sur la tarification (Sports de glace).

7. **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Adoption P1-13-848-11 (C-7).
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour juin 2013.
 - 8.2 Assurances C-21 – Couverture juridique.
 - 8.3 Tour Charles – Bruneau – Commandite.
 - 8.4 Subvention – Fabrique Saint-Bernardin.
 - 8.5 Subvention – Comité 24 juin.
9. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 9.1 Maire suppléant – Roger Bélanger.
10. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 10.1 Programme d'entretien - Tour de refroidissement – EXP.
 - 10.2 Étude de drainage – Secteur Allen Ouest.
11. **SERVICE DU GREFFE**
 - 11.1 Scrutin référendaire.
 - 11.2 Entente de règlement à l'amiable.
12. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 12.1 Demande d'enseigne – Driver Can Transport.
13. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 13.1 Pavage de rues.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

14. VARIA.
15. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 2 juillet 2013.
16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 20 août 2013 À 19 HEURES.

Adopté

13.07.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour - Aucune intervention.

13.07.4 Adoption du procès verbal du 4 juin 2013

Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal du 4 juin 2013 tel que présenté.

13.07.5 Dépôt de documents

13.07.5.1 Dépôt des procès verbaux du C.C.U.

13.07.5.2 Dépôt des rapports mensuels de juin 2013.

13.07.5.3 Dépôt du procès verbal de l'assemblée publique de consultation du règlement 13-848-10.

13.07.5.4 Procès verbal du comité de démolition.

13.07.6 **Avis de motion**

13.07.6.1 **Avis de motion – 13-848-11 (C-7).**

Madame Louise Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un amendement au règlement de zonage (09-848) portant sur :

- Ajout d'usages dans la zone C-7 permettant : Centre de jardinage, Établissement de vente au détail; Entretien et vente de véhicules; Débits d'essence, Entreprise d'excavation; Activités extérieures commerciales, Commerce agricole; Centre commercial; Lave-auto et entreposage libre-service.

Sera présenté pour adoption.

13.07.6.2 **Avis de motion – Modification au règlement sur la tarification (sports de glace).**

Madame Louise Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un amendement au règlement sur la tarification sera présenté pour adoption.

13.07.7 **Adoption de règlements**

13.07.7.1 **Adoption de règlement – Règlement P1-13-848-11 (C-7).**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette
il est résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo adopte le projet de modification du règlement de zonage P1-13-848-11, lequel a pour but :

- Ajout d'usages dans la zone C-7 permettant : Centre de jardinage, Établissement de vente au détail; Entretien et vente de véhicules; Débits d'essence, Entreprise d'excavation; Activités extérieures commerciales, Commerce agricole; Centre commercial; Lave-auto et entreposage libre-service.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 20 août 2013 à 18H45 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Waterloo.

Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté

13.07.8 **Finances et administration**

13.07.8.1 **Finances et administration – Adoption des comptes à payer pour juin 2013.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de juin 2013;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour juin 2013 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

13.07.8.2

Finances et administration – Assurance C-21 Couverture juridique.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient une assurance remboursement des frais juridiques dite «C-21» auprès de la compagnie Intact Assurances Inc.;

ATTENDU QUE Ladite police arrive à échéance, le 1^{er} juillet 2013.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'assurance «C-21» auprès de la compagnie Intact Assurances Inc. pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 1^{er} juillet 2014, pour un montant de 1 488\$ plus les taxes applicables.

Adopté

13.07.8.3

Finances et administration – Tour CIBC – Charles-Bruneau.

ATTENDU QUE La Ville a été sollicitée par M. Denis Chagnon lequel participera à la Journée «Ambassadeur» du Tour CIBC Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE Cet événement consiste à rouler près de 135 km à vélo pour amasser des fonds pour la recherche et supporter le développement de projets dédiés à l'oncologie pédiatrique;

ATTENDU QUE Cette cause est chère au Conseil municipal.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de verser un montant de 350\$ pour servir la cause des enfants atteints de cancer.

Adopté

13.07.8.4

Finances et administration – Subvention Fabrique St-Bernardin.

ATTENDU QUE La Fabrique St-Bernardin organise un tournoi de Golf pour sa levée de fonds annuelle;

ATTENDU QUE La Ville désire subventionner cet organisme car son implication dans le milieu est considérable.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une somme de 600\$ lors de la tenue de la levée de fonds de 2013. En contre partie, deux tertres de départ porteront l'effigie de la Ville.

Adopté

13.07.8.5 Finances et administration – Subvention Comité 24 juin.

ATTENDU QUE La Ville subventionne, chaque année, le Comité 24 juin à raison d'un montant de 5 000\$.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal, autorise le paiement de 5 000\$ à l'ordre du Comité 24 juin.

Adopté

13.07.9 Ressources humaines

13.07.9.1 Ressources humaines – Nomination d'un maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2013 et remplaçant du maire à la MRC.

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Roger Bélanger maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2013.

Monsieur Bélanger est également mandaté pour remplacer monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en l'absence de celui-ci.

Adopté

13.07.10 Adjudication de contrat

13.07.10.1 Adjudication de contrat – Programme d'entretien – Tour de refroidissement.

ATTENDU QUE La Régie du Bâtiment du Québec vient de publier un Règlement dont les nouvelles dispositions visent à obliger les propriétaires de tours de refroidissement à respecter un Programme d'entretien élaboré par un membre d'un ordre professionnel;

ATTENDU QUE L'aréna Jacques-Chagnon est dotée d'une tour de refroidissement, laquelle doit être soumise à cette nouvelle législation;

ATTENDU QUE La firme EXP. a déposé une offre de service en ce sens, en considération d'un montant maximum de 7 000\$, avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal octroie à la firme EXP le contrat d'élaborer un programme d'entretien de la tour de refroidissement de l'aréna Jacques-Chagnon pour un montant maximum de 7 000\$, plus les taxes applicables.

Adopté

13.07.10.2

Adjudication de contrat – Étude de drainage – Allen-Ouest.

ATTENDU QUE Lors de grosses averses, le réseau d'égout dans le secteur de la rue Nord et de la rue Allen Ouest ne suffit pas à évacuer l'eau et que ceci cause des inondations sur les terrains du secteur et même dans certains sous-sols;

ATTENDU QU' Il y a un projet pour une nouvelle construction dans ce secteur et que des puisards seraient ajoutés dans le stationnement de cette nouvelle construction et que ceci risque d'augmenter le volume d'eau lors d'averses majeures;

ATTENDU QU' Avant même qu'un nouveau projet de construction soit dans les plans, la Ville de Waterloo désirait corriger ce problème dans le secteur et qu'un budget avait été voté dans ce sens.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'offre de Les Consultants S.M. Inc., pour la réalisation de ce plan tel que soumissionné à 9 500,00\$, plus les taxes applicables. De plus si des relevés d'arpentage étaient requis, ces derniers seraient facturés à taux horaire tel que décrit dans l'offre de service.

Adopté

13.07.11

Service du greffe

13.07.11.1

Service du greffe – Scrutin référendaire.

ATTENDU QU' Un litige oppose Les Entreprises Lachances Inc et la Ville de Waterloo concernant le développement de la zone REC-4 dans le domaine Chambourg-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE Les parties sont allées en conférence de règlement à l'amiable, présidée par l'Honorable François Tôth, juge à la Cour Supérieure;

- ATTENDU QUE Lors de cette conférence, les parties on mutuellement convenues d'un compromis, permettant aux Entreprises Lachance la construction limitée à 4 immeubles au lieu de la densité demandée dans sa procédure judiciaire, lesquels immeubles seraient soumis à une Plan d'intégration et d'implantation architecturale en harmonie avec l'environnement et le voisinage;
- ATTENDU QUE La Ville, afin de donner suite à cette proposition de règlement à l'amiable, a dû procéder à la modification de son règlement de zonage et de Plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE Le 7 mai 2013, le Conseil adoptait les règlements P2-13-847-4, projet de modification du règlement de Plan d'urbanisme et le règlement P2-13-848-8, projet de modification du règlement de zonage visant le remplacement de la zone REC-4 par la zone R-43;
- ATTENDU QU' À l'issue de la procédure d'enregistrement tenue le 21 mai 2013, ces règlements n'ont pas été approuvés par les personnes habiles à voter;
- ATTENDU QUE Le Conseil désire respecter l'engagement de règlement à l'amiable convenu en la présence du Juge Tôth;
- ATTENDU QU' En vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le Conseil doit tenir un scrutin référendaire sauf en cas de retrait du règlement.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil décrète la tenue d'un scrutin référendaire ayant trait aux règlements P2-847-4 et P2-13-848-8 projets de modification des règlements de Plan d'urbanisme et de zonage ayant pour but de remplacer la zone REC-4 par la zone R-43.

Que le Conseil fixe au dimanche 18 août 2013 la date de la tenue du scrutin référendaire.

Adopté

13.07.11.2

Service du greffe – Entente de règlement à l'amiable.

- ATTENDU QUE Le 9 juin 2000, M. François Racine acquérait, par vente pour taxes, un lot longeant la rue Beaulac pour un montant de 1 250\$;
- ATTENDU QU' À l'été 2003, M. Racine a reçu une offre d'achat pour le lot sur la rue Beaulac pour un montant de 22 000\$;

- ATTENDU QUE Pour donner suite à cette transaction, M. Racine a fait appel au Notaire Bernard Gougeon, lequel a décelé un vice dans la désignation technique de l'immeuble préparée par l'arpenteur Gilles Grondin, rendant la transaction impossible;
- ATTENDU QUE M. Racine a défrayé les honoraires de Me Gougeon, lesquels s'élevaient au montant de 354.08\$;
- ATTENDU QUE La Ville n'a jamais douté de sa bonne foi dans l'acquisition de M. Racine et pour simplifier les choses, le 30 août 2006 une entente est intervenue entre M. Racine et la Ville à l'effet d'attendre en 2010 afin de présenter une acquisition par prescription décennale;
- ATTENDU QUE Cette acquisition par prescription décennale a pris plein effet en date du 13 octobre 2010;
- ATTENDU QU' Il appert que le lot acquis par M. Racine n'est pas propre à la construction en vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, adoptée par le MDDEP, le 18 mai 2005.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de procéder à un règlement à l'amiable pour un montant de 35 000\$ afin de régler le préjudice subit par M. Racine.

Que la Ville reprenne possession du lot en litige, soit le lot 4 163 709.

Que Monsieur Racine s'engage à signer au profit de la Ville, une quittance totale et finale, quant aux réclamations passées, présentes ou futures eu égard aux lots acquis le 9 juin 2000, incluant ceux de la rue Saint-Jean (4 163 060, 4 163 868 et 4 163 869).

Que le Greffier et le Maire soient autorisés à signer tous les actes nécessaires à l'application et au dénouement de cette entente.

Adopté

13.07.12

Aménagement et urbanisme

13.07.12.1

Aménagement et urbanisme – Demande d'enseigne.

ATTENDU QUE L'opérateur du commerce « Driver-Can transport » présente une demande pour une nouvelle affiche à plat sur le mur de son commerce;

ATTENDU QU' Une affiche sera installée au-dessus de la porte principale du commerce, à plat sur le mur et sera composée de lettrage surélevé de 2" avec éclairage intérieur de type "Channel"

avec le message "DRIVER CAN Transport" de dimensions de 15" x 96" (Driver Can) et 9" x 55" (Transport);

ATTENDU QUE L'emplacement, la composition et les dimensions des affiches respectent la réglementation municipale.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande de permis pour l'affiche du commerce « Driver Can Transport ».

Adopté

13.07.13

Comité des travaux publics

13.07.13.1

Comité des travaux publics – Pavage de rues.

ATTENDU QUE La Ville désire améliorer son réseau routier et qu'à chaque année, elle cible des tronçons dont les infrastructures souterraines sont en bonne condition;

ATTENDU QU' Un rapport a été déposé par le Directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE Cette année, les rues privilégiées seront les suivantes :

- D'Anvers; De Brabant; Montagne; Shaw; Lebrun; Georges et Danielle.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics à entreprendre les démarches afin de réaliser ces travaux pour 2013.

Que la facture de ces travaux soit remboursée à même le budget réservé à cette fin.

Adopté

Communiqués et information du conseil

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin qu'ils émettent leurs communiqués et information du domaine municipal.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

- M. Jean-Yves Desbiens, 31, rue des Flandres.
Demande à l'administration de produire la liste des réalisations du Conseil municipal au sein des différents comités.

13.07.14

Varia

13.07.15

Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, la séance ordinaire du 2 juillet 2013 est levée à 19h45.

13.07.16

Prochaine assemblée

Mardi, le 20 août 2013 à 19 heures.

Maire

Greffier